

SVA2022 - FORMULAIRE – RÉGLEMENTATION DU TERRAIN

HORAIRES D'OUVERTURE DU TERRAIN : Ven / sam / dim 9h00/18h00 sans interruption

Document à compléter sur place :

Je soussigné

Marque du véhicule :

Immatriculation :

Certifie sur l'honneur avoir été informé par le SVA des précautions à respecter pour le bon déroulement de l'événement du 15 au 17 avril 2022 et rappelé ci dessous.

Ne pas traverser le ruisseau dans le terrain de 4x4 et quad, sous peine d'une amende de 1500€ lors d'un contrôle inopiné de la police de l'environnement et de respecter les limites du terrain (ruban, piquets, grillages et signalisations)

- Tous les véhicules allant dans le terrain doivent être homologués, immatriculés et assurés.
- Ne laisser aucun déchet (poubelles, papiers...) sur le terrain de 4x4 ainsi que sur l'ensemble du salon
- Alcool interdite au volant

Fait à,
le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

